



Experts-comptables et
commissaires aux comptes associés

ADG

Association Aide à Domicile du Giennois

5, rue des Cigognes

45500 GIEN

SIRET : 778 148 999 00049

EXERCICE 2010

Clos le 31 décembre 2010

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A. Michel CREUZOT

Société de Commissaires aux Comptes

MICHEL CREUZOT

S.A. au capital de 336 000 Euros
R.C.S. Orléans 837.050.772
N° TVA Intracommunautaire : FR 32 837 050 772

Siège Social : 19, rue de la Bosserie
45504 GIEN Cedex

☎ : 02.38.67.08.05 / Fax : 02.72.34.22.01
E-mail : mcreuzot@mcreuzot.com

*Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Orléans*

8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS Cedex 2
☎ 02.38.66.36.81 / Fax : 02.76.34.19.95

17, boulevard Buyser
45250 BRIARE
☎ 02.38.31.20.34 / Fax : 02.76.34.19.95

60, faubourg d'Orléans
45300 PITHIVIERS
☎ 02.38.30.29.65 / Fax : 02.76.34.19.97

4, Pierre Nobel
45700 VILLEMANDEUR
☎ 02.38.89.55.55 / Fax : 02.76.34.19.99

22, rue de la Gare - B.P. 2
91670 ANGERVILLE
☎ 01.64.95.39.07 / Fax : 02.76.34.19.94

134 bis, route de Saint-Mesmin
45750 SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
☎ 02.38.66.30.26 / Fax : 02.76.34.19.98



Certifié ISO 9001



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2010

Clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **ADG (Association Aide à Domicile du Giennois)**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la partie faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe. Pour la première fois, l'association a comptabilisé une provision pour indemnités de fin de carrière. La charge enregistrée sur l'exercice s'élève à 55 676 €. Or les réserves auraient dû être impactées de la partie relative aux exercices antérieurs.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

.../...

.../...

- 2 -

III. Vérfications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'organe de direction et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Gien, le 20 mai 2011

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



Valérie LECHAT
Commissaire aux comptes
Responsable technique



Christian BAUDOUIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social

Bilan

Association : AIDE A DOMICILE DU GIENNOIS

Dossier : 2010

Ecriture(s) du 01/01/2010 Au 31/12/2010

Devise d'Impression Euros

Ecritures Saisies Ecritures Validées

Actif

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N / N-1	%
	Brut	Amortissements	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, Matériels et Outillages						
Autres immobilisations corporelles	65 984,41 €	45 432,20 €	20 552,21 €	23 700,35 €	-3 148,14 €	-13,28
Immobilisations en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Prêts						
Autres						
Compte de liaisons						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	65 984,41 €	45 432,20 €	20 552,21 €	23 700,35 €	-3 148,14 €	-13,28
ACTIF CIRCULANT						
STOCK						
Stock						
CREANCES						
Usagers	57 449,21 €	945,00 €	56 504,21 €	51 349,03 €	5 155,18 €	10,04
Organismes payeurs	98 475,33 €		98 475,33 €	93 265,27 €	5 210,06 €	5,59
Autres	41 645,76 €		41 645,76 €	37 092,90 €	4 552,86 €	12,27
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
Valeurs mobilières de placement	17 238,20 €		17 238,20 €	128 913,00 €	-111 674,80 €	-86,63
DISPONIBILITES						
Disponibilités	141 751,87 €		141 751,87 €	36 410,03 €	105 341,84 €	289,32
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE						
Charges constatées d'avance						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	356 560,37 €	945,00 €	355 615,37 €	347 030,23 €	8 585,14 €	2,47
COMPTES DE REGULARISATION						
COMPTES DE REGULARISATION						
Comptes de régularisation						
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total Général	422 544,78 €	46 377,20 €	376 167,58 €	370 730,58 €	5 437,00 €	1,47

Bilan

Association : AIDE A DOMICILE DU GIENNOIS

Dossier : 2010

Ecriture(s) du 01/01/2010 Au 31/12/2010

Devise d'impression Euros

Ecritures Saisies

Ecritures Validées

Passif

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds associatif sans droit de reprise	25 763,88 €	25 763,88 €	0,00 €	0,00
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds associatif avec droit de reprise	1 309,00 €	4 099,00 €	-2 790,00 €	-68,07
ECART DE REEVALUATION				
Ecart de réévaluation				
RESERVES				
Réserves				
REPORT A NOUVEAU				
Report à nouveau	-34 655,32 €	-41 253,93 €	6 598,61 €	16,00
RESULTAT DE L'EXERCICE				
Résultat de l'exercice - Bénéfice	17 849,02 €	6 598,61 €	11 250,41 €	170,50
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS				
Subvention d'investissement	13 588,51 €	19 573,31 €	-5 984,80 €	-30,58
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - RESULTAT				
Subvention d'investissement - résultat				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions réglementées				
COMPTES DE LAISON				
Compte de liaison				
TOTAL FONDS PROPRES	23 855,09 €	14 780,87 €	9 074,22 €	61,39
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR RISQUES				
Provisions pour risques	55 676,76 €		55 676,76 €	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55 676,76 €	0,00 €	55 676,76 €	0,00
DETTES				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
Emprunts et dettes financières				
AVANCES				
Avances	-340,11 €		-340,11 €	0,00
FOURNISSEURS				
Fournisseurs	13 732,67 €	9 782,03 €	3 950,64 €	40,39
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
Dettes fiscales et sociales	283 243,17 €	325 894,77 €	-42 651,60 €	-13,09
AUTRES DETTES				
Autres dettes				
DISPONIBILITES				
Disponibilités				
TOTAL DETTES	296 635,73 €	335 676,80 €	-39 041,07 €	-11,63
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
Produits constatés d'avance		20 272,91 €	-20 272,91 €	-100,00
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	0,00 €	20 272,91 €	-20 272,91 €	-100,00
Total Général	376 167,58 €	370 730,58 €	5 437,00 €	1,47

COMPTE DE RESULTAT

AIDE A DOMICILE DU GIENNOIS

2010

Période du : 01/01/2010 Au : 31/12/2010 Du compte : 60200000 Au : 79700000

Ecritures saisies
 Ecritures validées

Comptes sans mouvement
 Ecritures extra-comptables

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRESTATIONS DE SERVICES				
Participation des usagers	516 196,71	466 479,18	49 717,53	11 %
Prestations organismes payeurs	1 115 003,94	1 076 012,93	38 991,01	4 %
Produits des activités annexes	16 066,07	17 523,95	-1 457,88	-8 %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Recettes en atténuation de dépenses	86 522,59	89 102,08	-2 579,49	-3 %
Transfert de charges	131 745,80	77 916,92	53 828,88	69 %
Reprises sur amortissements et provisions	4 563,36			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 870 098,47	1 727 035,06	143 063,41	8 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS				
Achats	6 681,67	5 637,20	1 044,47	19 %
SERVICES EXTERIEURS				
Services extérieurs	48 260,15	34 134,91	14 125,24	41 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Autres services extérieurs	24 360,58	25 739,85	-1 379,27	-5 %
CHARGES DE PERSONNEL				
Charges de personnel	1 609 618,29	1 534 531,57	75 086,72	5 %
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
Autres impôts et taxes	107 102,00	110 011,76	-2 909,76	-3 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Autres charges de gestion courante	1,30	3 202,47	-3 201,17	-100 %
DOTATIONS				
Aux amortissements et aux provisions	64 643,37	9 594,17	55 049,20	574 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 860 667,36	1 722 851,93	137 815,43	8 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 431,11	4 183,13	5 247,98	125 %
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES				
Autres intérêts et produits assimilés	415,31	253,42	161,89	64 %
REPRISE SUR PROVISIONS				
Reprises sur provisions				
TRANSFERT DE CHARGES				
Transfert de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	415,31	253,42	161,89	64 %
CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES				
Intérêts et charges assimilés				
DOTATIONS FINANCIERES				

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER	415,31	253,42	161,89	64 %
SOIT UN RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	9 846,42	4 436,55	5 409,87	122 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Sur opérations de gestion	15 048,62	12 564,54	2 484,08	20 %
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Reprise sur amortissements et provisions				
TRANSFERT DE CHARGES				
Transfert de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 048,62	12 564,54	2 484,08	20 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Sur opérations de gestion	7 046,02	10 402,48	-3 356,46	-32 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Dotations aux amortissements et provisions				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 046,02	10 402,48	-3 356,46	-32 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 002,60	2 162,06	5 840,54	270 %
Résultat d'exploitation	9 431,11	4 183,13	5 247,98	125 %
Résultat financier	415,31	253,42	161,89	
Résultat avant impôts (Résultat d'exploitation + Résultat financier)	9 846,42	4 436,55	5 409,87	122 %
Résultat exceptionnel	8 002,60	2 162,06	5 840,54	
Résultat net de l'exercice	17 849,02	6 598,61	11 250,41	170 %



ANNEXE 2010

Règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **376 167,58€**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 885 562,40 euros** et un total **charges** de **1 867 713,38 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **17 849,02 euros**.

L'exercice considéré débute le 01/01/2010 et finit le 31/12/2010.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables, définies par les CRC 99-01 et 99-03, relatifs aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, dont le respect du principe de prudence, ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Activité générale du service :

Une augmentation de l'activité globale de 8% a été enregistrée sur 2010.

*Pour le service prestataire, les prestations sont en légère augmentation. On note que les tarifs des organismes financeurs ont été revalorisés au cours de l'année 2010 à hauteur de **19.49€ pour le conseil général** et de **18.46€ pour les caisses de retraites**. Les tarifs des assurances et mutuelles augmentent au même titre que les tarifs du Conseil Général.*

Les prestations des services Homme toutes mains et Jardinage restent stables.

Les services aide à la mobilité et téléassistance sont en plein extensions

L'activité mandataire quant à elle continue de décroître.


Le Commissaire aux Comptes

1-le bilan

a) l'actif:

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus ou à leur coût de production.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise ou selon la durée d'usage.

Il s'agit des immobilisations qui sont apparues comme non décomposables (matériel de bureau et informatique...)

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation pour les biens suivants :

<i>Immobilisations</i>	<i>Durée</i>
<i>Logiciels</i>	<i>1 à 3 ans</i>
<i>Installations</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériel de bureau et informatique</i>	<i>3 à 5 ans</i>
<i>Mobilier de bureau</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Matériel de jardinage</i>	<i>1 an</i>
<i>Véhicules</i>	<i>5 ans</i>

L'association a acquis des bureaux pour les responsables de secteur, responsable d'entité et agent de bureau ainsi qu'un nouvel ordinateur..

Stocks et en cours

Il n'y a pas de stock constaté.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les usagers et créances rattachées se rapportent aux créances des usagers et des organismes payeurs relatives au règlement de nos interventions.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les valeurs mobilières sont comptabilisées selon la méthode du PEPS.

Les Valeurs Mobilières de Placement correspondent au placement de notre trésorerie sur les Sicav gérées par le service financier de La Poste.

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les disponibilités représentent notre trésorerie au 31/12/2010.

b) le passif :

- *Les fonds propres sont constitués d'un fond de dotation qui regroupe les réserves cumulées des excédents ou déficits de chaque exercice après affectation du résultat et de subventions d'investissements.*
- *Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales correspondent à l'état des charges à payer en fin d'exercice. Nous comptabilisons dans le compte de résultat les charges et les produits afférents à chaque exercice qu'ils soient payés ou non.*

2-le compte de Résultat

- *Les produits sont composés essentiellement des règlements des usagers et des organismes payeurs pour les interventions, des remboursements de frais, des remboursements de l'ASP pour l'emploi de contrats aidés et des subventions de fonctionnement accordées la Mairie de Gien, la Communauté des communes Giennoise et le Conseil Général du Loiret.*
- *Les charges de fonctionnement correspondent pour l'essentiel aux salaires des intervenantes à domicile, des administratifs et aux frais occasionnés par le fonctionnement courant.*

Activités fiscalisées

L'association est non fiscalisée pour la totalité de ses activités.

Autres informations

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (loi du 23/05/2006):

Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L 212-15-1 du code du travail ainsi que les dirigeants de droits.

Compte tenu de la présence d'une seule personne rémunérée ayant la délégation de signature, il n'est pas communiqué, pour des raisons de confidentialité, la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

Rémunération du commissaire aux comptes

La rémunération du commissaire aux comptes pris en compte dans l'exercice s'élève à 3 400 €.

Faits caractéristiques de l'exercice

Les indemnités de fin de carrières ont été comptabilisées pour la première fois cet exercice à hauteur de 55 676 €.


Le Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2010

Clos le 31 décembre 2010

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **ADG (Association Aide à Domicile du Giennois)**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Gien, le 20 mai 2011

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A. Michel CREUZOT



Valérie LECHAT
Commissaire aux comptes
Responsable technique



Christian BAUDOUIN
Commissaire aux comptes
Mandataire social